



Lettre des éleveurs

N°04 – Février 2018

Bienvenue

En ce début d'année 2018, nous accueillons de nouveaux adhérents à la Fédération des Eleveurs du Galop :

Mesdames Marie-Astrid Boistier, Françoise Chopin, Chloé de Salvador, Christine Ehlinger, Cécile Gireaud, Carine Leonardi, Deborah Leroy, Claire Massa, Messieurs Alban Beauzon, Renaud Chaumier, Rafael Gourmaux, Thierry Lemoine, Philippe Nicolas, Hervé Walter et le Haras d'Etream.

Nous espérons qu'ils trouveront chez nous la disponibilité, l'accompagnement dans leur activité d'éleveur ainsi que l'écoute nécessaire que ce soit dans les domaines juridique, sanitaire, social mais également politique auprès des instances françaises et européennes pour la défense de leurs intérêts.

L'information doit être permanente et la plus utile possible, à travers notre site, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram), Jour de Galop et nos diverses publications tout au long de l'année. D'autre part, la Fédération essaie dans la mesure du possible d'être là où cela se passe... Deauville, la Route des Etalons, le Salon des Etalons du Lion d'Angers, les différentes Assemblées Générales des associations régionales, la Journée Portes Ouvertes à Chantilly, Bruxelles et d'autres manifestations....

Bienvenue donc aux nouveaux membres, l'avenir leur appartient.



LES VISAGES DE LA FEDERATION

Jean Biraben Vice-président

(par Céline Sirven Gualde)

De cet homme du sud-ouest, au tempérament trempé, on peut dire qu'il est un pionnier : « J'ai adhéré à la Fédération des éleveurs dès que j'ai acquis ma première poulinière, j'avais vingt-cinq ans. Je pense qu'à partir du moment où on élève, il faut jouer le jeu coopératif et parler d'une seule voix. »

A soixante-douze ans, Jean Biraben conserve sa belle énergie, et sa passion pour les chevaux ne s'est pas écornée. Un « virus » contracté la première fois qu'il est allé aux courses à Mont de Marsan. Ce fut un coup de foudre. « Si vous me demandez d'aller à l'hippodrome, aux ventes, ou de parler d'élevage, je suis toujours partant ! », tonne Jean Biraben.

L'homme a trente-cinq poulinières, aux origines éclectiques puisque les pur-sang anglais, arabes, anglo-arabes et AQPS se côtoient sur les 120 hectares de ses deux haras ! « Mon père s'est longtemps

opposé à ma passion du cheval. J'ai donc tout financé par moi-même. Pour l'achat de ma première jument, j'avais emprunté la somme nécessaire à un oncle. Puis je me suis lancé dans les pur-sang arabes et j'ai connu une belle réussite. J'ai notamment eu l'étalon Djelfor, très bon gagnant que j'ai ensuite revendu aux Haras Nationaux et qui est devenu un chef de race. Grâce à l'argent gagné avec mes chevaux arabes, j'ai pu réinvestir. J'ai toujours réinjecté dans la filière tout ce que je gagnais avec mes chevaux. » Jean Biraben est notamment l'éleveur de l'excellent sauteur Double Car (Sleeping Car) « C'était une joie inouïe de le voir gagner, d'autant que mes fils en étaient co-naisseurs. »

Homme d'affaire avisé, Jean Biraben a su faire prospérer l'entreprise familiale de canards gras. « Joseph et Odette, mes parents, vendaient simplement

des canards, ils n'avaient qu'un employé. J'ai intégré l'entreprise à quinze ans. Ma mère était une très bonne cuisinière, j'ai donc eu l'idée de transformer les canards. C'est ainsi que l'entreprise Biraben, fondée en 1946, s'est développée. »

Reprise par Cyrille et Pierre, les deux fils de Jean et Dany, cette maison familiale emploie aujourd'hui 60 personnes. Jean Biraben a pris sa retraite, ce qui lui laisse désormais tout le temps de s'occuper de ses chevaux : « J'aime observer mes poulains, penser aux croisements. Je n'ai jamais eu autant de juments ! » Jean Biraben se considère pourtant comme un petit éleveur : « Ayant créé mon élevage de toutes pièces, je n'envisage pas de mettre un jour une somme énorme dans l'achat d'une jument. Je trouve cela plus valorisant d'en dénicher une à un tarif raisonnable, de bien la croiser puis de réaliser une marge en vendant ses poulains. » Le flair et la raison : deux ingrédients majeurs de la recette d'élevage de Jean Biraben !

TVA

La Fédération, aux côtés de France Galop travaille activement sur le dossier TVA depuis la publication du projet de directive européenne. Ce projet de texte sera soumis à l'approbation des Etats-membres. S'il est adopté en l'état, le Gouvernement français sera décideurs des prestations et biens susceptibles de bénéficier d'un taux réduit de TVA.

A ce jour, le travail consiste donc à lister les opérations liées au cycle de vie d'un cheval de course et de savoir lesquelles pourraient être soumises à un taux réduit. Pour soutenir un taux réduit, il nous faudra prouver que cela relève d'un intérêt général et que le bénéficiaire du taux réduit est le consommateur final.

Le chemin est donc encore long, mais si nous souhaitons obtenir des chances de retour à un taux réduit pour l'ensemble des activités équinnes, il nous faudra agir de concert avec toute la filière cheval.

Sanitaire

Saison de monte 2018

Pour vos saillies à l'étranger (Angleterre, Irlande) : soyez vigilants à faire réaliser des tests Taylorella - Klebsiella Pseudomonas, incluant des tests Sinus ET fosse, dans un laboratoire agréé HBLB (à ce jour, seul Labéo Frank Duncombe est reconnu pour l'étranger). Si le test ne comprend pas les deux sites, l'analyse risque d'être refusée.

Pour la métrite : il est possible de procéder par PCR ou Elisa. Les prélèvements doivent être effectués sur le sinus et la fosse. 23 laboratoires ont obtenu leur agrément auprès du ministère de l'Agriculture et la liste est disponible sur le site internet de l'IFCE.

→ *Un récapitulatif des tests et un comparatif des méthodes d'analyse sont reproduits sur le site internet de la Fédération des éleveurs, ainsi que dans le dernier Courrier des éleveurs.*



Elections au Comité de la Fédération - 2019

Le Comité de la Fédération se renouvelle tous les quatre ans par Assemblée Générale. Les prochaines élections auront lieu au printemps 2019.

Voici un rappel des règles prévues à l'Article X – « Election » des statuts :

- pour être **éligible au comité fédéral** : il faut être adhérent **avant le 31 mars 2018** et faire acte de candidature à la Fédération au moins trente jours avant la date de l'AG.
- pour être **électeur** : il faut être adhérent avant le 31 décembre 2018.



**Martine
Leguille- Balloy :**
**présidente du groupe
cheval**

Sept mois après son renouvellement, l'Assemblée nationale a enfin mis en place un groupe d'étude Cheval. Ce groupe revenant à la majorité En Marche, Martine Leguille Balloy, députée En Marche de Vendée, avocate et propriétaire de chevaux de haut niveau en CSO, a été élue à sa présidence.

Nous l'avions rencontrée avant son élection, elle connaît parfaitement la filière et bénéficiera en la personne d'Astrid Engelsens, son assistante, d'une aide de taille pour compléter sa connaissance des courses, Astrid ayant travaillé pour la Fédération des Eleveurs avant d'intégrer l'IFCE puis maintenant l'Assemblée nationale.



Tim Richardson et Constance Popineau représentaient l'EFTBA lors de la réunion du bureau du réseau European Horse Network à Bruxelles le jeudi 22 février.

Cette réunion était l'occasion de souligner la nécessité d'obtenir des données fiables de l'activité cheval, notamment concernant l'impact bénéfique pour l'environnement de l'élevage de chevaux. Ces données seront utiles pour consolider la place du cheval dans la nouvelle PAC qui devrait être présentée au mois de mai.

Comment démontrer la propriété d'un cheval ?

Jurisprudence : Cour de Cassation, 1^{ère} chambre civile, 17 février 2016, n°15-14121

Depuis 2015, même si les chevaux sont reconnus comme des « êtres vivants doués de sensibilité », la loi les soumet au régime des biens meubles. Or en matière de propriété, l'article 2276 du Code civil indique qu'« en fait de meubles, la possession vaut titre ». Selon une jurisprudence constante, cette règle est applicable aux chevaux.

Pour la première fois, dans un arrêt du 17 février 2016 concernant une jument de course, les juges de la Cour de cassation ont reconnu expressément que le cheval était soumis au régime du droit des biens, bien que ce soit un être vivant doué de sensibilité.

Dans cette affaire, la propriété de la jument de course YELLOW LIGHT était contestée par le propriétaire donateur qui souhaitait la récupérer et être indemnisé

pour la privation des gains en course des poulains (plus d' 1 million d'euros pour un des poulains, CYRLIGHT). Pour démontrer la propriété de la jument, celui qui avait reçu la jument en donation a produit un acte de donation, qui certes était contesté, mais accompagné de témoignages et factures démontrant qu'il l'avait hébergée et entretenue à ses frais depuis la donation. Les juges ont ainsi considéré qu'il justifiait d'une possession utile de l'équidé et reconnu la propriété de la jument.

Arrêt : Cour de Cassation, 1^{ère} chambre civile, 17 février 2016, n°15-14121

SAISON 2017 : DES ETALONS FRANÇAIS SOLLICITES

Etalon	Nombre de juments saillies en 2017			
	PS	AQPS	Autre	TOTAL
DABIRSIM	197	1		198
SIYOUNI	191			191
COASTAL PATH(GB)	64	98	3	165
OLYMPIC GLORY(IE)	160			160
SHALAA(IE)	158			158
LE HAVRE(IE)	155			155
INTELLO(DE)	147			147
SPANISH MOON(US)	99	44	2	145
RAJSAMAN	144			144
MYBOYCHARLIE(IE)	143			143
KENDARGENT	132			132
MONTMARTRE	108	22	1	131
JOSHUA TREE(IE)	89	41	1	131
KAPGARDE	111	19		130
DIAMOND BOY	80	48		128
MARTALINE(GB)	110	14		124
COKORIKO	49	75		124
MASKED MARVEL(GB)	95	28		123
PENNY'S PICNIC(IE)	117	1		118
WOOTTON BASSETT(GB)	113			113
GREAT PRETENDER(IE)	90	23		113
STYLE VENDOME	113			113
JEU ST ELOI	66	23	21	110
HUNTER'S LIGHT(IE)	105	3	1	109
VISION D'ETAT	61	42	4	107
FREE PORT LUX(GB)	37	68	1	106
MORANDI	104			104
SAINT DES SAINTS	91	10		101
CHOEUR DU NORD	85	16		101

A savoir :

→Faut-il rédiger un contrat pour donner un cheval ?

La donation d'un cheval est une donation manuelle, qui se fait par la remise de l'équidé et de son livret, il n'y a pas besoin de contrat écrit pour démontrer le don. Il est toutefois possible de rédiger un écrit par lequel l'ancien propriétaire se réserve un droit de visite, précise les conditions d'hébergement, demande d'être informé en cas d'euthanasie.

→Comment revendiquer la propriété d'un équidé ?

Le propriétaire doit exercer une action en revendication contre le possesseur du cheval, dans un délai de 3 ans à compter du jour de la perte ou du vol du cheval. Important : en matière de chevaux, les preuves de la propriété sont particulières : la carte d'immatriculation de l'équidé ne vaut pas titre de propriété mais simplement présomption de propriété. Ce qui signifie qu'elle peut être renversée par la preuve contraire, tel que des témoignages, des factures de soins ou un acte de donation.

Agenda 2018

24 février – 4 mars :

Salon de l'Agriculture

Paris Expo - Porte de Versailles - Paris



15 mars

Journée de la Recherche équine IFCE

Cheval de Précision – Paris



13-16 mars :

Cheltenham Festival

Angleterre



31 mars :

Dubai World Cup

(Gr.1 à Meydan)



8 avril :

Ouverture de ParisLongchamp

(Prix d'Harcourt – Vanteaux et Zarkava)



21-23 avril :

World Equine Veterinary Association Congress

(Congrès de l'Association vétérinaire équine mondiale)

Pékin – China World Hotel – Shangri-La



29 avril :

Inauguration de ParisLongchamp

(Prix Ganay – Allez France et Barbeville)



Les rendez-vous du mois



Instagram

La Fédération des Eleveurs du Galop est sur Instagram !

Suivez toutes les actualités des adhérents sur le compte **@eleveursdugalop**

Vous y trouverez des photos (en ce moment les naissances de foals sont à l'honneur) ainsi que des « stories » éphémères pour signaler notre présence à un événement (tel que les ventes mixtes Arqana de février) ou à Bruxelles. Le but de ce compte est de valoriser notre élevage pour le grand public.

Rejoignez nous sur Instagram (application gratuite) et devenez éleveurs 2.0 !

La Fédération est aussi sur :



Compte : **Eleveurs du Galop**
Pages : **Fédération des Eleveurs**

Eleveurs d'aujourd'hui



Compte : **@Fedeeleveurs**



TEAM BUILDING

Faire parier son équipe avec la somme d'argent récoltée de la vente de palettes de bois et de la ferraille, belle initiative d'Edwige Le Metayer au Haras du Buff

Cette idée de « team building », activité ludique entre employés, est originale et facile à mettre en place : créez un compte PMU unique, en donnant les accès à vos employés, déposez-y la somme d'argent (de vente de palettes ou autre revenu collectif du haras) et incitez votre équipe à suivre les courses !



Fédération des Eleveurs du Galop

257, avenue le Jour Se Lève

92100 Boulogne

01.47.61.06.09

info@federationdeseleveursdugalop.fr



Eleveurs du Galop



@fedeeleveurs



@eleveursdugalop